

**Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 12 alinéa 2 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 27, 31 et 32 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de droit du travail, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2026:

Représentantes et représentants des employeurs :

Humbert-Droz Damien, Corcelles  
Jacot Josiane, Les Geneveys-sur-Coffrane  
Giroud Laurent, La Chaux-de-Fonds  
Köstinger Pierre-Alain, Dombresson  
Abplanalp Michel, St-Blaise  
Jeanneret François, Corcelles  
Begert Pascal, Hauterive  
de Bosset Régine, Colombier  
Schneider Laurence, Vaumarcus  
Paratte Fabien, Neuchâtel  
Sgro Maria Cristina, Colombier  
Storrer David, St-Blaise  
Bannwart Steiner Nathalie, Chézard-St-Martin  
Ciavattini Yvan, St-Blaise  
Pessotto Mike, Villiers  
Veya Laurence, Fontaines  
Boffy Natascha, Cormondrèche  
Iosca Flavio, Areuse  
Turberg Alain, Marin-Epagnier  
Fischer Philippe, Cortaillod

Représentantes et représentants des employés:

Rotzer Jean-Marie, Le Prévoux  
Dursun Derya, Neuchâtel  
Laubscher Paratte Catherine, Neuchâtel  
Produit Yasmina, Le Locle  
Taillard David, Le Locle  
Jornod Philippe, Fleurier  
Loup Philippe, Neuchâtel  
Tschanz René, La Chaux-de-Fonds  
Amian del Pino Isabel, La Chaux-de-Fonds  
Dupraz Céline, Le Locle  
Weber Christian, La Chaux-de-Fonds  
De Lima Marcelly, Cornaux  
Dubois Nadia, La Chaux-de-Fonds  
Dupraz Céline, Le Locle  
Manuella Marra, La Chaux-de-Fonds  
Paratte Dimitri, Neuchâtel  
Porret Alexandre, Le Locle  
Santschi Gérard, Le Locle  
Thiemard Raphael, La Chaux-de-Fonds  
Vernez Vincent, Le Locle

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la feuille officielle

Neuchâtel, le 26 août 2020

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND